

<http://www.solidaires-meteo.org/CTP-DIRRE-du-15-novembre-2002.html>



CTP DIRRE du 15 novembre 2002

- Sections locales - La Réunion - CTSS DIROI -

Date de mise en ligne : samedi 16 novembre 2002

Copyright © Solidaires-Météo - Tous droits réservés

L'ordre du jour du CTPL n'était pas dense, mais les textes portaient sur des sujets brûlants : Rôle et attributions de l'Adjoint au Directeur chargé de l'Exploitation, logements NAS-US et fonctionnement en Alerte Rouge. La CGT et la CFDT entamaient les débats par une déclaration liminaire à lire sous la rubrique « Actualités » de la page Réunion. FO a également fait une déclaration liminaire.

Approbation du Compte rendu du CTPL du 26/04/2002.

Ce compte-rendu très édulcoré par l'administration a fait l'objet de nombreuses corrections demandées par la CFDT, et acceptées par la direction. Trop longues à lister ici, ces modifications pourront être consultées lors de la parution du CR sur le serveur de la DIRRE. Un point particulier a cependant fait l'objet d'un long débat, il s'agit d'un terme utilisé par un membre de l'administration au CTPL du 05/12/01, qui ne figurait pas au CR ; Réintégrée le 26/04/2002 à la demande de la CFDT, puis à nouveau supprimé par la direction, qui s'est cette fois farouchement opposée à la réintégration du mot dégradé. Or, la suite de ce texte l'atteste, c'est bien un service dégradé de l'exploitation en alerte rouge que la direction nous propose. Lors de ce débat, la CFDT a proposé qu'à l'avenir les débats soient enregistrés.

Un vote de parité, Pour 6 (OS), Contre (6) Admin. a conclu l'escarmouche .

L'approbation du compte-rendu modifié est mise aux voix :

VOTE Pour 5 (admin) Contre 4 (3 FO + 1 CFDT) Abstention 3 (1 admin + 1 CGT + 1 CFDT)

Notes d'organisation

- ▶ **Cellule Recherche Cyclone** : Ce texte d'organisation, dont l'examen avait été suspendu au précédent CTPL par l'absence d'expert, n'a pas posé de problèmes particuliers. Quelques différents avec la Division INFO ont été aplanis et renvoyés à un autre document. Par ailleurs, une forte collaboration avec le Laboratoire de Physique de l'Atmosphère de l'Université de la Réunion, débouchera à moyen terme vers une organisation davantage structurée type Unité Mixte de Recherche.

VOTE : Pour 12 (6 admin + 6 OS)

- ▶ **Rôle et attributions de l'Adjoint au Directeur chargé de l'Exploitation**

Calqué sur une fonction existant dans les DIR de métropole, ce texte agrémenté de spécificités locales a été dégraissé par la commission. Un logement en US attribué d'entrée de jeu avant même l'examen du texte a choqué la majorité des membres du CTPL. Des phrases sibyllines du genre "*Il a autorité fonctionnelle sur l'ensemble des divisions techniques mais n'est pas un échelon hiérarchique supplémentaire*", ressenties comme une porte ouverte à beaucoup d'abus ont été retirées. L'impression que l'on déshabillait nombre de chefs de division pour vêtir le nouvel AE a été le sentiment des représentants syndicaux ainsi d'ailleurs que de membres de l'administration. Finalement ce poste ressemble beaucoup à un Conseiller Technique du pool de direction.

VOTE : Pour 4 (admin) Contre 8 (6 OS + 2 Admin)

Cadre de fonction 2003

► **TROED 2003 :**

pas d'évolution, malgré la création programmée de l'Unité Mixte de Recherche à la Cellule Recherche Cyclone qui induit la nécessité de créer un poste d'IT pour préparer ce chantier. Les CAP de l'horizon 2004-2005, nous semblent trop tardives, et même si un stagiaire en FCPLR (formation complémentaire par la recherche) peut y contribuer.

► **Primes informatiques :** RAS.

► **Poste CUT :** La création d'un troisième poste CUT est demandé à nouveau par la commission. Cependant, le cadre métropolitain qui sert de trame à la création de la fonction d'AE, ne convient plus pour l'attribution du poste CUT qui est dévolu au chef de la cellule Cyclone, dont certaines attributions reviennent maintenant à l'AE. Les trois organisations syndicales ont fait remarquer que dans cette affaire l'administration fait « deux poids / deux mesures ». Sanction immédiate, la direction est mise en minorité.

VOTE : Pour 5 (admin) Contre 2 (FO) Abstention 5 (1 CGT + 2 CFDT + 1 FO + 1 Admin)

Logements en Nécessité Absolue de Service et Utilité de Service

L'examen de ce point a été précédé de la déclaration suivante faite par la CFDT :

« Les points 4 et 5 de l'ordre du jour qui vont être examinés, sont, pour nous CFDT, liés entre eux. Ils ne servent qu'à justifier sous une certaine logique, une utilisation des logements par certains, dont nombre de chefs de service, au détriment de l'intérêt commun et surtout du service public.

Pour preuve le maintien d'une procédure EVASAN qui a perdu de son utilité avec la mise en place d'une intervention directe du SAMU par téléphone IRIDIUM et en secours éventuel le contact BLU (poste previ). Cette procédure n'est maintenue que pour justifier l'injustifiable.

Le service public devrait quant à lui, être renforcé en cas de passage en alerte rouge, comme cela se faisait antérieurement, pour répondre aux demandes pressantes, et souvent angoissées des usagers. Le texte proposé offre un service dégradé, assuré uniquement par les personnels logés, ceux-ci n'ayant pas toutes les compétences requises pour assurer la production opérationnelle. Ce service dégradé est proposé justement au moment où la population a le plus besoin d'information de qualité et de prévisions météorologiques fiables.

Par vos deux textes vous tentez de maintenir des privilèges d'un autre âge, avec des justifications oiseuses. Nous vous proposons une autre approche qui permet à chaque agent de se sentir responsable de son travail :

Dans le but de gérer plus efficacement les alertes rouges, que l'amélioration des techniques de prévision permet de mieux cibler, les logements doivent être utilisés pour pré-positionner des moyens humains lorsque l'on prévoit un passage à ce niveau d'alerte. Ils peuvent aussi être utilisés comme logement de passage pour des missionnaires. Pour les logements restants ils seront utilisés pour loger des agents, pour une durée maximale de 3 ans, en commençant par des critères sociaux. »

La cohésion syndicale, et le vote de certains membres de la direction, conscients que Météo-France à la Réunion s'enlise dans des procédures privilégiant uniquement l'intérêt individuel, a une nouvelle fois renvoyer la direction dans ses buts.

VOTE Pour 5 (admin) Contre 6 (OS) Abstention 1 (admin).

Relèves en alertes rouges

Ce texte qui fait également l'objet de la déclaration de la CFDT, met en oeuvre des contraintes importantes et une production dégradée pour coller à la volonté de la direction de maintenir des logements de complaisance. Une nouvelle fois, l'administration obtient seulement 5 voix sur 12.

VOTE Pour 5 (admin) Contre 5 (3 FO+ 1CGT + 1 CFDT) Abstention 2 (1 CFDT + 1 Admin)

Sur les deux sujets qui précèdent, le directeur régional admet que la DIRRE entre dans une phase de tests. La CFDT souhaite que cette phase soit courte, et que l'on mette rapidement en place à la Réunion, surtout en alerte cyclonique, un service public de qualité.

L'heure tardive ne permet pas l'examen des points 6 et 7 traitant d'une part de la **qualité** et d'autre part de points divers dont **les Manoeuvres et les contractuels Mahorais** et qui sont remis au prochain CTPL.

A la demande de la CFDT, un tour rapide de ces deux situations est fait :

- ▶ La prime de chantier à un taux unique des manoeuvres est actée.
- ▶ Le statut des contractuels de Météo-France Mayotte dépend en grande partie des textes que le gouvernement prépare dans le cadre du statut de collectivité départementale dont l'île vient d'être dotée. Cependant, la direction doit régulariser la situation des agents, en leur affectant la rémunération à laquelle ils peuvent prétendre en raison de leur niveau de recrutement à BAC+ 2 qui les affecte d'office selon les procédures en vigueur à Mayotte Hors Catégorie B (équivalent indice Etat 298). Le directeur régional n'y voit a priori pas d'inconvénients et propose de rencontrer rapidement les organisations syndicales à ce sujet.

Commentaire CFDT : Les membres du CTPL ont voté sept fois et à cinq reprises l'administration a été mise en difficulté. Ce simple constat met en évidence l'existence d'un malaise. De nouvelles orientations devront être impulsées à court terme pour redonner confiance à l'ensemble du personnel de la DIRRE.

Max TELMAR et Raymond PENN représentaient le Spasmet / CFDT.